

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 12 décembre 2011
Séance du 5 décembre 2011

7 Ressources humaines – marché de Noël – recrutement d'un intervenant

Etaient présents les membres inscrits au tableau

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER, MM. MONTES, LEGRAND, Mme BASMAISON, MM. BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, GRIMBERT, Mmes DINGIVAL, BOUKHELIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, LEFEVRE, FEVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme DINGIVAL

M. ASSAMTI

Pouvoir à :

M. CABARET

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. MONTES

M. MACHU

Pouvoir à :

M. TAHI

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme PORAS

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme M'BAYE-DIAO

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés



39

39

34

■ **Rapport de présentation :**

Madame Nicole CAPON, première adjointe, expose :

Dans le cadre du marché de Noël qui se déroulera du 16 au 24 décembre 2011, une animation « photo avec le Père Noël » sera proposée. Le Père Noël s'installera dans un stand de photographie aménagé par les services techniques de la ville et un professionnel photographiera les enfants en sa compagnie.

En cas de faible fréquentation de son stand, le Père Noël, avec l'accord du service vie économique locale, accompagnera le photographe, sur les marchés de plein vent et dans les rues, pour distribuer des bons cadeaux permettant de réaliser une photographie gratuite en sa compagnie.

maintenant !

Pour tenir le rôle du Père Noël, durant la période du marché de Noël, il convient de recruter un intervenant. L'action se déroulera du 16 au 24 décembre 2011 pour un total de 32 heures. La rémunération versée pour cette prestation s'élèvera à la somme nette de 600,00 € soit un coût horaire net de 18,75 €

L'incidence financière consécutive à cette intervention sera imputée sur les articles correspondants aux charges de personnel du chapitre 012. Il vous est proposé d'approuver le recrutement d'un intervenant dont la fonction sera d'assurer le rôle du Père Noël sur le prochain marché de Noël de Creil, les marchés de plein vent et les rues de Creil.

Vous êtes appelés à voter

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la commission « Finances » en date du 5 décembre 2011,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1er : d'autoriser le recrutement d'un vacataire pour jouer le rôle du Père Noël lors du marché de Noël 2011.

Article 2 : de poser les interventions entre le 16 et 24 décembre 2011 pour un volume de 32 heures.

Article 3 : de fixer la rémunération nette horaire à la somme de 18,75 €.

Article 4 : d'imputer la dépense sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage :

15 DEC. 2011

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

16 DEC. 2011

Jean-Claude VILLEMMAIN

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Huluy

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 16.12.11. Signature Le Maire.

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



C'est maintenant !
www.mairie-creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISE-PICARDIE